

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 4 mai 2009

DATE DE CONVOCATION :	27.04.2009	CONSEILLERS (ERE) EN EXERCICE :	14
		CONSEILLERS PRESENTS :	14
		CONSEILLERS ABSENTS/REPRESENTES :	0
DATE D’AFFICHAGE :	27.04.2009	CONSEILLERS ABSENTS :	

L’an deux mil neuf, le quatre mai, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20H30, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Guy DA LAGE, Maire.

Etaient présents (te) : Messieurs PASQUIS, HALLEY, LEGRAND, BONTE, Adjoint au Maire, Madame CERTAIN, Messieurs BEAUVAIS, CHAHER, PROUIN, BUISSON, LEBIGRE, JOUENNE, TARDIF, ALINGRE, Conseillers

Secrétaire de séance : Monsieur JOUENNE

Ordre du jour

Délibération mission de Conseil Centre de Gestion
Délibération création poste animatrice
Délibération appel d’offres Garderie-Espace Ados
Avis sur exploitation SAS Bio Cogelyo
Bureau de votre du 7 juin 2009
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 26 mars 2009

En l’absence d’observation, le compte rendu est adopté à l’unanimité.

1. Délibération mission de Conseil Centre de Gestion

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il pourrait être mis fin au contrat de travail d’un agent communal, actuellement en disponibilité, et qu’il serait donc souhaitable, dans cette hypothèse, d’évaluer le coût de cette mesure. Il propose que cette mission soit confiée au Centre de Gestion qui assure cette prestation pour un coût estimé à 216.30 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les tarifs de la mission sont susceptibles d’être réévalués annuellement par le Conseil d’administration du Centre de Gestion. Dans cette hypothèse, la collectivité en sera informé.

Monsieur le Maire précise enfin que la facturation des missions en assurance chômage a lieu à leur achèvement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d’adhésion à la mission Conseil et assistance chômage proposée par le Centre de Gestion dans les conditions prévues par la convention et ses annexes 1 et 2 signée entre les 2 parties.

2. Délibération création poste animatrice

Le Maire rappelle à l’assemblée que la modification du nombre d’heures de service hebdomadaire d’un emploi à temps non complet est assimilée à une suppression du poste, suivie d’une création de poste (article 18 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991).

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire d’un emploi d’adjoint territorial d’animation de 2^{ème} classe, en raison d’une augmentation de la durée de travail du poste par la prise en charge de la partie administrative du fonctionnement du CLSH durant les périodes périscolaires,

Le Maire propose à l’assemblée :

- La suppression d’un emploi d’adjoint territorial d’animation de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 24 h 80 centièmes,
- La création d’un emploi d’agent territorial d’animation de 2^{ème} classe, à temps complet (35 h hebdomadaires), en raison du motif précédemment évoqué pour exercer les fonctions de responsable de garderie (CLSH 3 à 11 ans) avec prise en charge de la partie administrative du CLSH (accueil ados 10 à 16 ans). La rémunération est fixée sur la base de l’indice brut 299.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide, d’adopter les modifications d’emplois proposées.

Cette décision est soumise à l’avis préalable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l’agent nommé dans l’emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

3. Délibération appel d’offres Garderie Espace-Ados

Monsieur le Maire informe le Conseil que 99 enveloppes ont été ouvertes par la commission d’appel d’offres pour la construction de la Garderie Espace-Ados.

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres du 14 avril 2009, ont été sélectionnées :

LOTS	Entreprises	Montant en € H.T.
1 Gros œuvre	DUVAL & FILS	54 540.88
2 Charpente et ossature bois	GAUTIER	56 546.69
3 Etanchéité – Bardage zinc	SM ETANCHEITE	26 596.12
4 Menuiseries extérieures aluminium - Fermetures	SGM	16 620.00
5 Menuiserie intérieures – Isolation – Cloisons Options joint anti pince doigts	MGBH	49 026.86 686.40
6 Revêtements de sols collés – carrelages – Faïence	SOLUTION	8 165.89
7 Peinture	SOGEP	11 410.85
8 Plomberie – Chauffage – Ventilation	CAUX OUEST	32 486.00
9 Electricité Option alarme	CARELEC	15 844.64 1 748.15
10 VRD – Aménagements extérieurs	SAFFRAY	38 483.65
	TOTAL	312 156.13

La dépense résultant de la présente décision s'élève à 312 156.13 € H.T. sera réglée sur le crédit ouvert au budget des exercices en cours et futurs.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal entérine les décisions de la commission d'appel d'offre et, charge Monsieur Le Maire, de signer tous documents pour mener à bien ce dossier.

4. Avis sur exploitation SAS Bio Cogelyo

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Paul BEAUVAIS, chargé de l'étude du dossier d'enquête publique au titre des installations classées transmis par la Préfecture en date du 25 février 2009 pour une autorisation d'exploiter une centrale de cogénération biomasse d'une puissance de 57 MW à GRAND-COURONNE déposée par la SAS BIO COGELYO NORMANDIE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE, sous réserves des mesures suivantes :

- **Respect des recommandations d'Acouphène Environnement pour les nuisances acoustiques,**
- **Etude globale de l'ensemble des nuisances de toutes les installations actuelles et futures en remplacement de l'étude individuelle de chaque projet au fil du temps.**

5. Bureau de vote du 7 juin 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections européennes se dérouleront le dimanche 7 juin et qu'il est nécessaire de déterminer les permanences au bureau de vote.

Sont désignés :

- 8h00 à 10h30 : P. HALLEY, S. PROUIN et B. TARDIF
- 10h30 à 13h00 : A. BONTE, C. CHAHER et T. JOUENNE
- 13h00 à 15h30 : P. PASQUIS, J. CERTAIN et J.P. BEAUVAIS
- 15h30 à 18h00 : D. LEGRAND, F. LEBIGRE et V. BUISSON

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré une Entreprise installée sur la Commune, pour évaluer le coût de la rénovation des vestiaires du stade de football. Deux possibilités peuvent être envisagées :

- une mise aux normes rapide de l'installation électrique (coût environ 6000€)
- une rénovation totale (coût estimé : 60 000€)

Monsieur le Maire propose une réparation de l'installation électrique pour une mise aux normes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à engager les travaux de remise aux normes de l'installation électrique des vestiaires du stade de football ainsi qu'à solliciter les subventions accordées pour ces travaux.

Monsieur Le Maire rappelle que, suite aux retards de chantier incombant à l'entreprise LOTRASER, Entreprise attributaire du lot 'Gros-œuvre' dans le cadre du marché de la construction d'un local composé d'un bureau de poste, un bureau ADMR et un logement, le Maître d'œuvre avait appliqué des pénalités de retard sur le marché initial.

Il explique que suite à une réunion de négociation qui s'est tenue à la demande de cette Entreprise pour évoquer les responsabilités respectives des parties, un accord a été trouvé et propose que l'Entreprise soit indemnisée pour un montant de 5684 € qui aura pour effet de clore définitivement le marché.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte de verser à l'entreprise LOTRASER, dans le cadre du marché précédemment cité, une indemnité de 5 684 € TTC pour clore définitivement ce dossier.**
- **confère à Monsieur Le Maire toute délégation utile à l'application de la présente décision.**

Les crédits nécessaires ouverts au compte 6711 du budget de l'exercice en cours n'étant pas suffisant, il propose d'effectuer un virement de crédit du 022 au profit du chapitre 67 d'un montant de 1400 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- un décompte transmis par les impôts indiquait un montant d'investissement d'1 million d'euros en 2004, du à une erreur de leur part (prise en compte des immobilisations eau et assainissement transférées à l'Agglo). Après régularisation de leurs services, La Commune semble

remplir les conditions de dépenses d'investissement nécessaires pour récupérer la TVA 2008 au cours de l'année 2009, et non pas attendre les 2 ans de décalage habituellement pratiqués,

- un poteau de basket de la cour de l'école non conforme aux normes de sécurité a été enlevé et doit être remplacé,
- le vendredi 8 mai auront lieu les cérémonies de commémoration du 8 mai 1945,
- le dimanche 10 mai aura lieu une course cycliste à Sahurs de 14h à 17h,
- le parquet de la salle polyvalente doit être re-vitrifié (le devis s'élève à 6 789,59 euros),
- le problème de douche de la salle polyvalente n'étant pas résolu, il faut demander un nouveau devis.

A la question de Monsieur Le Maire sur l'avancée de la rénovation du système téléphonique de la mairie. Monsieur Thierry JOUENNE répond que le bon de commande a été transmis et que l'installation devrait se faire dans le mois qui suit.

7. Tour de table

Didier LEGRAND informe le Conseil Municipal que :

- la facturation des publicités dans le Journal de SAHURS doit être gérée par le service comptabilité,
- il va falloir relancer les parents d'élèves pour l'organisation du Pédibus, la 1^{ère} journée est programmée le 15 mai,
- une réunion de la commission « Environnement » doit être organisée prochainement pour discuter du panneau indiquant les chemins de randonnée,
- La Commune s'est portée candidate pour bénéficier d'une classe numérique dont l'Etat subventionne l'installation à 80%.

Vincent BUISSON informe le Conseil Municipal qu'une entreprise lui a demandé les raisons pour lesquelles sa candidature n'avait pas été retenue par la commission appel d'offres pour le projet « Garderie – Espace Ados ».

Patrice HALLEY félicite Stéphane PROUIN pour l'excellente organisation de la foire à tout.

Stéphane PROUIN rappelle que le dimanche 10 se tiendra la course cycliste de Sahurs.

Bertrand TARDIF signale qu'il faudrait installer un bac à évier plus grand dans la salle des fêtes.

Frédéric LEBIGRE remercie Stéphane PROUIN pour son intervention sur la grille de tennis.

Thierry JOUENNE informe le Conseil Municipal que :

- le concours photo est ouvert sur le blog et qu'il se terminera le 1^{er} octobre 2009,
- un rendez-vous est programmé le 5 mai, avec JVS MAIRISTEM, pour la rénovation du réseau internet de la mairie,
- il souhaite que les PV du conseil Municipal soient de nouveau transmis sous format PDF pour les installer sur le site de la commune.

Pierre PASQUIS informe le Conseil Municipal que :

- il n'y aura pas de pont de l'ascension à l'école le 22 mai 2009,
- le défibrillateur est arrivé, il faut prévoir l'endroit de sa fixation et trouver des volontaires pour être formé à son utilisation. Mme R. ROUILLARD-GUIGNERY, Mrs P. HALLEY et D. ALINGRE proposent leurs candidatures.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 30.

Pierre PASQUIS

Maire Adjoint